

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Résumé de l'allocution prononcée dans la cathédrale de Montréal, dimanche, le 25 du mois courant, par Monseigneur l'archevêque. — IV Correspondance romaine. — V Pauvre Province de Québec. — VI Correspondance américaine. — VII *Extra ecclesiam nulla salus*. — VIII Aux prières. — IX Société d'une messe. — X Service anniversaire de feu Messire Pierre Bédard. — XI Bibliographie.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 8 février

MESSE PRIVÉE

Du dimanche de la Septuagésime, *semi-double*; pas de *Gloria*, mém. de Saint-Jean de Matha; 3e orais. *A cunctis*; préf. de la Trinité.

Depuis ce jour jusqu'à Pâques, on ne dit pas d'*Alleluia*.

MESSE CHANTÉE

De la solennité de la PURIFICATION, *double de 2e cl.*

Après l'aspersion de l'eau bénite, bénédiction des cierges et procession — à la messe, mém. de la Septuagésime et de S. Jean de Matha; graduel et trait, préf. de Noël; Ev. de la Septuag. à la fin; on tient les cierges allumés à la main, pendant le chant de l'Ev. et depuis le *Sanctus* jusqu'à la communion. — Aux II vêpres (ant. de l'Ev. *Simeon*), mém. 1o de S. Cyrille d'Alexandrie, 2o du dim. 3o de S. Jean de Matha, 4o de Ste Apolline.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 15 février

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Sainte-Scholastique et de Saint-Valentin.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête des titulaires de Saint-Faustin et de Saint-Jovite; solennité de celui de Notre-Dame-de-Lourdes (Cyrville et Cummings Bridge).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Notre-Dame de Lourdes (Flectau's Mills).

J. S.

RESUME DE L'ALLOCATION

prononcée dans la cathédrale de Montréal, dimanche
le 25 du mois courant

PAR MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE

MONSEIGNEUR l'archevêque commence par déclarer que son intention n'est pas de faire un sermon, mais bien de donner un simple entretien qui lui permettra d'épancher dans l'âme de son nombreux auditoire ses pensées et ses sentiments, ses vues et ses directions, comme premier pasteur du diocèse, sur plusieurs questions pleines d'intérêt et d'actualité.

Sa Grandeur est heureuse de se retrouver encore une fois dans sa chère église cathédrale.

« J'ai écouté avec bonheur, dit-elle, le chant religieux qu'on
« y exécute avec tant d'art et de perfection. Je n'en ai pas entendu
« de plus beau ni de mieux rendu pendant tout le cours de
« mon voyage. Vos prières m'ont suivi partout, — ajoute Mon-
« seigneur, — et j'en ai ressenti les effets. Je n'ai jamais célébré la
« sainte messe sans me souvenir de vous. Je profite avec empressé-
« ment de cette occasion pour vous exprimer ma reconnaissance de
« tout ce que vous avez fait en faveur de l'œuvre de la cathédrale.
« On ne parle pas souvent d'affaires d'argent du haut de cette chaire.
« Tous savent que l'archevêque et les prêtres de l'archevêché ne
« reçoivent pas de salaire. Ils ont le vêtement, la nourriture et le
« logis. — Voilà tout. — Cependant le peuple comprend nos besoins
« et fait noblement son devoir. La cathédrale s'embellit de jour en
« jour, son vestiaire s'enrichit et se complète, sa dette diminue et ses
« ressources augmentent ; tout cela, grâce à la charité chrétienne et à
« la libéralité de ses bienfaiteurs. Depuis quelques années, plus de
« \$90,000.00 ont été remboursées sur le capital emprunté. Hier

« encore, un citoyen me faisait un don magnifique. (1) Je l'en remercie publiquement et je demande à Dieu de le bénir ainsi que sa famille.

« Quoiqu'absent de Montréal, j'ai suivi avec intérêt les principaux événements qui ont eu lieu. Je regrette vivement la mort de M. l'abbé Colin et celles des autres prêtres qui nous ont quittés. M. Colin était un saint prêtre, un Français venu au pays il y a bien des années et dont le cœur fut toujours si canadien. »

Monseigneur loue ensuite la sagesse et les qualités administratives de Mgr Racicot qui, pendant l'absence de Sa Grandeur, s'est acquitté avec tact et prudence de la charge délicate et difficile qui lui avait été confiée.

Les troubles causés par la disette du charbon et les misères qui en résultaient ont affligé Monseigneur. Cependant la pensée que ceux à qui Dieu avait donné des richesses ou l'aisance feraient leur devoir envers leurs concitoyens moins fortunés, le consolait et lui enlevait toute crainte de troubles et de grèves : Sa Grandeur savait qu'au Canada, dans la Province de Québec en particulier, la question sociale, qui bouleverse actuellement l'Europe, n'existe pas, précisément parce que, conformément aux enseignements de l'Évangile, le riche est l'ami du pauvre, son consolateur et son soutien.

* * *

Mgr Bruchési félicite les membres du conseil municipal de la sage décision qu'ils ont prise finalement à propos de l'hôpital destiné à recevoir les patients en cas de maladies contagieuses. Cette décision rencontre parfaitement les vues de Sa Grandeur, vues que, dès le commencement, Elle a eues et Elle a fait connaître sur ce grave sujet. Les échevins de Montréal, en arrivant à la conclusion unanimement adoptée, n'ont fait du reste qu'appliquer ici les principes suivis dans beaucoup d'endroits du vieux monde en matière semblable. La solution, qui n'a rien de contraire aux lois de l'hygiène, satisfait les catholiques et éloigne les craintes bien légitimes aux-

(1) Il s'agit d'un chèque de \$2,000.00 présenté à Mgr l'archevêque, à l'occasion de son retour de Rome, par l'honorable sénateur L. J. Forget, en faveur de l'œuvre de la cathédrale.

quelles avait donné lieu d'abord le projet d'un hôpital purement civique et placé en dehors du contrôle efficace et des consolations divines de notre sainte religion.

* * *

Parlant, pour la première fois depuis qu'elle a été soulevée, de la question d'une bibliothèque publique, Monseigneur l'archevêque déclara, en termes très discrets, que c'est une question extrêmement importante, et qui peut entraîner les conséquences les plus graves. On doit l'étudier avec soin et d'une manière impartiale, avant d'y donner une dernière solution.

En parcourant certains journaux, on serait porté à croire que Montréal ne possède aucune bibliothèque, que c'est une ville tout à fait arriérée.

« Cependant je vous le demande, dit Monseigneur, n'est-il pas
« vrai que sans coûter un sou au peuple, plusieurs bonnes bibliothèques sont déjà à la portée de tout le monde, grâce à l'effort individuel, grâce au clergé, à des cercles littéraires et aux différentes congrégations religieuses? Avec la moitié de l'argent que la ville dépensera en dix ans, en donnant suite au projet actuel, on pourrait créer des centres intellectuels importants et utiles aux citoyens. Il n'est pas prudent d'avancer sans savoir où mettre le pied. Il ne faut pas agir avec précipitation dans une affaire qui regarde le bien-être intellectuel et moral du peuple. — Faites attention. — Que votre marche soit lente, mais sûre. Ne vaudrait-il pas mieux répartir un certain montant d'argent entre nos deux grandes universités, et leur permettre de faire elles-mêmes cette œuvre? On pourvoirait ainsi avec succès aux besoins de notre ville pour bien des années. Il y a, il me semble, des questions importantes qui demandent une solution plus urgente que celle d'une grande bibliothèque publique.

« En ma qualité d'archevêque et de citoyen, je puis vous dire que
« lorsque le besoin d'une telle bibliothèque se fera sentir à Montréal,
« notre grande et belle cité sera alors trop riche, trop indépendante,
« trop légitimement fière pour aller la demander à un millionnaire

« étranger, et se soumettre aux conditions qu'il met à ses faveurs et
« à ses dons ».

*
* *

Monseigneur croit devoir revenir sur certaines remarques qu'il a faites l'autre jour, dans la cathédrale, au sujet des écoles du Manitoba.

« J'ai déclaré, dit Sa Grandeur, que la question des écoles du
« Manitoba n'est pas réglée. J'espère que personne ne se servira
« de mes paroles pour faire du capital politique. J'ai simplement
« rappelé une vérité indiscutable. Qui peut affirmer, en effet,
« qu'une question, où sont intéressés le droit et la liberté, est définiti-
« vement réglée, avant que le droit et la liberté aient été *complète-*
« *ment* rétablis. C'est la pensée de Léon XIII comme de tous mes
« collègues dans l'épiscopat. Nous savons qu'*en fait* la situation a
« été beaucoup améliorée, que des concessions ont été faites, qu'on
« n'a pas exigé partout l'exécution de tous les points de la loi qui a
« privé les catholiques du Manitoba du droit qu'ils ont à des écoles
« séparées. Mais il n'en est pas moins vrai aussi que la loi n'a pas été
« rappelée. Elle est aujourd'hui, *en droit*, ce qu'elle était quand elle
« fut portée. Nous espérons qu'en continuant à marcher dans la voie
« des négociations prudentes mais fermes, on finira par obtenir pour
« la minorité catholique du Manitoba la pleine mesure de justice qui
« lui est due.

« En rappelant cette vérité, je n'ai certes pas l'intention de boulever-
« ser le pays, pas plus que Léon XIII n'a l'intention de mettre l'Europe
« en feu quand il proteste, en toute occasion, contre l'envahissement
« et la spoliation des Etats Pontificaux. Le Pape est prisonnier au
« Vatican ; il se refuse à tout rapport avec le gouvernement Italien ;
« il exige des ambassadeurs et des envoyés extraordinaires des
« nations étrangères auprès de son Auguste personne, qu'ils ne fas-
« sent rien qui soit une reconnaissance même tacite de l'usurpation
« piémontaise ; il élève souvent la voix pour protester, alors qu'il
« sait bien que ses revendications ne seront pas écoutées.

« Pourquoi ? Parce qu'il s'agit ici de l'affirmation d'un principe de justice, et que l'Eglise, à tous les âges de son histoire, a proclamé et défendu vaillamment l'inviolabilité de ses droits et de ses divines prérogatives.

« A l'exemple de l'illustre Pontife, nous affirmons donc le droit, et comme Lui nous ne cesserons de formuler des vœux pour le triomphe de la justice, jusqu'à l'heure favorable où nous pourrions agir et vaincre les derniers obstacles.

* * *

« En traitant, comme je l'ai fait, la question des écoles du Manitoba, je ne méritais pas, ce me semble, les injures, ni les insinuations calomnieuses d'un certain journal publié à Montréal. Ce journal, que je ne veux pas encore nommer, fait une œuvre mauvaise. Il insulte les évêques, les prêtres, les citoyens les plus dignes de respect, les choses les plus sacrées. Ce journal s'est fait le panagériste d'œuvres littéraires condamnables, le panagériste d'un écrivain français mort récemment, dont le nom même ne saurait être prononcé du haut de la chaire chrétienne, ni les œuvres admises dans des milieux, je ne dis pas catholiques, mais seulement honnêtes et respectables. J'ai donné déjà aux directeurs de cette feuille un avertissement charitable et paternel. Je leur donne encore celui-ci qui me paraît charitable aussi. Mais si bienveillantes que soient mes dispositions, si vif que soit mon amour de la paix, si peu que j'aime à sévir, je serai cependant obligé, si la situation ne s'améliore pas, d'agir énergiquement et avec sévérité. Je suis évêque, je suis pasteur, et Dieu me demandera compte de vos âmes. C'est pourquoi je ne me laisserai intimider ni par les injures, ni par les menaces, ni par les procès si on a le goût de m'en intenter ».

* * *

Monseigneur l'archevêque s'est aussi élevé avec une force tout apostolique contre les mauvais théâtres. Ils existent à Montréal, on

y joue actuellement des pièces immorales et obscènes. Ces théâtres sont devenus une source de scandales, et le mal qu'ils font aux âmes est énorme. Les chefs de famille, les jeunes gens, les enfants eux-mêmes y trouvent la perte de leur dignité, une cause de ruine pour la morale chrétienne et d'affaiblissement de leur foi et de leurs croyances. Monseigneur déclare que si ces théâtres ne cessent pas d'accomplir leur œuvre néfaste, il en interdira l'accès aux ouailles confiées à sa vigilance pastorale.

* * *

Parlant de l'Europe, Sa Grandeur dit que le Canada y est mieux connu que dans le passé, et l'on envie les conditions de prospérité et la liberté religieuse dont on jouit dans notre pays, grâce à la bonne entente et à l'harmonie qui règnent entre les autorités religieuses et les autorités civiles de la nation. Monseigneur a beaucoup voyagé, cependant il est revenu au pays remerciant Dieu d'être né au Canada. Un voile de tristesse s'étend sur la vieille Europe, sur la France surtout où l'éducation religieuse est bannie de l'école, où la persécution sévit odieuse et ouverte contre les congrégations et contre le clergé, où l'on comptait pour l'an dernier seulement près de 7,500 divorces. Et comme on se sent heureux ici de rencontrer dans nos gouvernements comme dans nos conseils municipaux des hommes croyants, animés des meilleures dispositions et avec qui on peut s'entendre sur toutes les questions où l'Eglise est intéressée.

Monseigneur l'archevêque donne ensuite des détails fort intéressants sur son pèlerinage à Lourdes, rappelant les nombreux miracles qui s'y opèrent chaque année, et la façon rigoureusement scientifique dont ces miracles sont constatés par le bureau médical, bureau impartial où sont admis les médecins de toute nationalité et de toute croyance. Il raconte en particulier la merveilleuse guérison de Gargam, arrivée il y a deux ans et dont tous les journaux d'Europe ont parlé.

Sa Grandeur dit encore quelques mots de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, l'illustre vieillard de 93 ans qui gouverne l'Eglise de Jésus-Christ avec tant d'éclat, de sagesse, de prudence et de fermeté. Sa Sainteté a pour le Canada une affection toute particulière ; elle en suit avec sollicitude le mouvement religieux et social, — garde au cœur le souvenir ému des zouaves qui

sont allés au péril de leur vie, défendre les Etats Pontificaux. Comme marque de l'intérêt qu'il porte à notre pays, le Saint-Père a voulu établir parmi nous une délégation apostolique permanente qui est de nature à rendre plus étroits et plus forts nos liens avec le Siègle Apostolique, et il aime à le rappeler en toutes occasions.

Monseigneur termine son magnifique entretien en demandant à ses diocésains d'élever leurs enfants dans l'amour et la crainte de Dieu, dans la pureté des mœurs, dans le respect de la discipline et en leur promettant que s'ils demeuraient fidèles aux grandes et glorieuses traditions de leurs pères, ils mériteraient les bénédictions de Dieu et assureraient ainsi leur véritable bonheur dans le temps et dans l'éternité.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 9 janvier 1903.



UJOURD'HUI est l'anniversaire de la mort de Victor-Emmanuel, celui qui a conduit la révolution italienne, ou mieux a été conduit par elle, à cette Rome fatale dont il ne devait pas sortir. Une vieille femme du Piémont lui avait prédit qu'il mourrait avec ses chaussures, pour indiquer ainsi qu'il serait frappé de mort subite, et Victor-Emmanuel ne voulait pas mourir à Rome. Il est certain qu'un mois avant sa mort, il demanda et obtint nuitamment une audience secrète de Pie IX, mais rien n'a transpiré de ce qui s'est dit dans cette entrevue suprême. Quand Victor-Emmanuel se sentit malade, il demanda à être transporté à la Villa Mirafiori, en dehors des murs de la ville, mais les médecins s'opposèrent à ce transfert, pour une raison médicale et aussi, à l'instigation des ministres, dans un but politique. Si le roi devait mourir, il devait mourir à Rome.

Le 9 janvier au matin, 1878, Victor-Emmanuel allait mieux ; il se leva sans appeler son valet de chambre, et ouvrant la porte qui donnait sur un balcon placé en face de Saint-Pierre regarda un instant devant lui et s'affaissa : il était mort. C'est seulement au bruit qu'il

fit en tombant que les domestiques pénétrèrent dans la chambre, le relevèrent, mais tout était fini et l'éternité avait commencé pour celui qui avait augmenté sa couronne des Etats de l'Eglise.

Chaque année, depuis cette époque, le gouvernement fait faire des obsèques solennelles dans l'église du Panthéon, lieu où il est enseveli. Les corps constitués de l'Etat assistent en grand costume à la messe composée exprès pour la cérémonie et qui en fait un événement musical. Quand on fit les funérailles de celui que l'on a appelé le roi galant-homme, mot qui désigne sa passion dominante, on voulut mettre sur le fronton de l'église : « A Victor-Emmanuel II, roi d'Italie », mais Pie IX déclara que si l'on mettait cette inscription, il lancerait l'interdit sur l'église. On se contenta donc d'écrire, et chaque année, on fait de même, « Au Père de la Patrie. »

— Le Souverain Pontife a promulgué dans la salle du trône, le jour de l'Epiphanie, deux décrets d'héroïcité des vertus, qui se rapportent à la France.

L'un reconnaît l'héroïcité des vertus de la Vénérable Julie Billiat. Cette servante de Dieu était née dans le diocèse de Beauvais en 1751, fit vœu de chasteté à l'âge de 14 ans, mais le Seigneur, qui voulait l'éprouver et la fortifier, lui envoya une paralysie des jambes qui la tint pendant 22 ans clouée dans son lit. Au sortir de la révolution française, sous la conduite du Père Varin, elle s'associa quelques jeunes filles pour l'instruction des enfants. Mais il lui fallait pour ce nouveau ministère l'exercice de ses jambes, et Dieu la guérit subitement de sa paralysie. La Congrégation des sœurs de la Sainte-Vierge était fondée, et en 1816 la servante de Dieu recevait à Namur (Belgique) la couronne que le Maître lui avait préparée. Dans l'allocution que fit Léon XIII après la congrégation générale, il aime à rappeler qu'il y a une soixantaine d'années, se trouvant nonce, en Belgique, il avait souvent entendu les évêques et les prêtres faire l'éloge de cette sainte personne. Et il ajoutait que les votes des consultants et des cardinaux avaient été unanimes, ce qui l'avait confirmé dans la haute opinion qu'il avait déjà de ses vertus.

Le vénérable Jean Eudes a eu après elle les honneurs du même décret. Ce saint personnage, mort en 1680, est célèbre par ses œuvres, les deux Congrégations des Eudistes et de la Charité de Notre-Dame, qu'il a fondées, mais surtout parce qu'il a été le premier en France qui ait rendu un culte public au Sacré-Cœur de Jésus. Ce point a été mis en dehors de toute controverse, et quand Notre-Seigneur se révéla à la Bienheureuse Marguerite Marie, il ne faisait que confirmer ainsi authentiquement une dévotion que prêchait publiquement le Père Eudes, et dont il avait composé des offices admis dans plusieurs diocèses. Léon XIII en parlant, dans son allocution, de cette cause, disait qu'il avait voulu les joindre à la précédente, parce que ces deux causes étant françaises, la France, qu'une tempête violente trouble en ce moment, trouvera dans la protection de ces vénérables, un motif et un gage d'espérance.

C'est qu'en effet il n'est pas trop de nouveaux intercesseurs auprès de Dieu en présence des jours qui se préparent. Léon XIII est absolument convaincu que le gouvernement français veut aller jusqu'au fond, et lundi dernier, recevant un ecclésiastique qui lui faisait entendre quelques paroles d'espérance : « Comment, mon Révérend père, lui dit-il, vous osez encore espérer ». D'après les nouvelles qui sont arrivées à Rome, la Chambre française, après la discussion générale sur les autorisations à accorder, refusera de passer à la discussion des articles, c'est-à-dire de choisir quelles communautés sont à sauver. Elle donnera au gouvernement un mandat de confiance pour exécuter la loi, c'est-à-dire chasser toutes les communautés religieuses qui ont demandé l'autorisation. Quant à celles qui sont déjà en possession de cette autorisation, il ne faut pas oublier qu'un simple décret d'un ministre peut la leur enlever sans recours ni appel possible. Aussi c'est bien le cas de répéter : *Ne tradas bestiis animas confitentes Tibi.*

DON ALESSANDRO.

PAUVRE PROVINCE DE QUEBEC

L'OTTAWA-JOURNAL se joint à certains utopistes pour abîmer la province de Québec et pour crier aux quatre coins de la confédération : *Le peu de crédit affecté à l'école par la province de Québec est une honte nationale. Le reste de la confédération n'est pas responsable de cet état de choses et ne peut l'empêcher, néanmoins la disgrâce est pour tout le Canada.*

* * *

Nos ennemis jugent de l'état de l'instruction publique, chez nous, par le budget, c'est-à-dire par la somme que lui alloue le Gouvernement.

Ce point de départ est faux.

Le budget *gouvernemental* est moindre pour l'instruction publique dans la province de Québec que dans les autres provinces de la confédération.

Soit.

Mais, le gouvernement est-il le seul à considérer ici ?

Faut-il laisser de côté les dépenses énormes que l'Eglise et la famille font, chez nous, pour l'éducation.

Les prêtres, les religieux et les religieuses qui se livrent, corps et âme, du matin au soir, à la cause de l'éducation, dans nos dix-huit collèges et dans nos *trois cents* pensionnats, ne doivent-ils pas entrer en ligne de compte. Leurs services sont-ils moins appréciables parce qu'ils ne reçoivent rien du gouvernement ? Leurs services sont-ils moins féconds, pour la cause de l'éducation, parce qu'ils sont engendrés par le zèle, par le sacrifice de soi-même et par la charité la plus pure ?

C'est ici, Messieurs les avocats du diable, que nous touchons du doigt, votre mauvaise foi. Ouvrez les yeux, et la province n'a rien à craindre de vos critiques.

De fait, et comme résultat pratique, nos enfants ont-ils moins de *vérités* dans la tête que les enfants des autres provinces ? Et, dans l'*ordre moral*, nos enfants ont-ils moins de *vertus* que ceux des provinces voisines ?.....

* * *

La province de Québec, nous l'affirmons, est la province la plus *intellectuelle* du Canada.

Que l'on fasse une excursion dans nos conseils municipaux, dans nos banquets publics, dans notre Conseil Législatif, dans notre chambre provinciale, dans nos assemblées délibérantes en général ; que l'on compare la moyenne, par cent, des Canadiens-français qui sont capables d'ouvrir la bouche, de faire un discours et de braver une discussion, que l'on compare, dis-je, cette moyenne à celle de n'importe quelle nationalité d'une province quelconque, qui aura la palme ?

Nos journaux font-ils moins bonne figure que ceux d'autre langue ?

Notre littérature est-elle plus pâle que celle de nos voisins ?

Nos poètes et nos historiens ne sont-ils pas plus nombreux que ceux de toutes les autres provinces ensemble ?

Nos médecins ne sont-ils pas aussi savants, nos savants moins brillants, nos légistes aussi profonds que ceux des provinces-sœurs ?

Nos théologiens et nos orateurs sacrés seraient-ils aussi moins nombreux ?

L'élite intellectuelle de la confédération — qu'on en rage ou non — se trouve dans la province de Québec. Oui, la province de Québec est celle qui, de toutes les provinces du Canada, vit le plus *de l'esprit*.

Et, c'est elle qui est la dernière !

Parce que son budget d'éducation est le plus petit !

Haro sur le baudet !

F.-A. BAILLAIRGÉ, ptre, curé.

CORRESPONDANCE AMERICAINE

Troy, N. Y., 17 janvier 1903.



EST le dimanche 20 décembre, qu'est mort M. l'abbé Magnier, prêtre de Saint-Sulpice et ancien supérieur du séminaire de Baltimore. Le défunt était né en 1837, dans la Lozère, en France.

Le titre principal de gloire que la postérité gardera à M. Magnier sera celui d'avoir été l'âme agissante du troisième concile de Baltimore. Théologien de Son Eminence, on peut bien dire qu'il fut le président réel de cette auguste assemblée dont les résultats furent si considérables pour l'église des Etats-Unis.

— Pour commémorer la mort de son fils, un M. William Bross, de Chicago, vient d'offrir la somme de 6,000 dollars à n'importe quel savant, philosophe, historien qui lui enverra la meilleure étude écrite pour la défense de la foi chrétienne. L'intention du donateur est de susciter un réveil en faveur de l'origine et de l'autorité divines des Saintes Ecritures et de l'accord de la foi avec la science.

— Le 28 décembre dernier, le Sacré Collège de la Propagande a transféré Mgr Quigley, évêque de Buffalo, au siège archépiscopal de Chicago. Comme on le sait, ce prélat est canadien. Il est né à Oshawa, Ontario, le 15 octobre 1854, et a fait ses études à l'Université de Niagara, sous la direction des Lazaristes. Ordonné prêtre en 1879, il fut nommé curé de la cathédrale Saint-Joseph de Buffalo et élu évêque de ce siège en février 1897, peu de temps après la mort de Mgr Ryan. Ce dernier était canadien lui aussi. Il était né le 1er janvier 1825 à Almonte, pas bien loin d'Ottawa.

— Le noviciat des Pères Jésuites qui depuis 1763 avait été à Frederick, dans le Maryland, vient d'être transféré à Saint-André-sur-l'Hudson, dans l'Etat de New York. Le nombre actuel des sujets est de 113.

— Pour les quelques lecteurs qui ont pu voir du rigorisme dans les paroles que j'ai dites ici l'autre jour sur la question du bal, je transcris ces lignes toutes récentes de M. Mickey, le nouveau gouverneur de l'Etat de Nebraska : « Messieurs, je suis méthodiste ; mes doctrines sont opposées à la danse : j'interdis le bal que vous aviez l'intention d'ouvrir pour célébrer mon inauguration ». La presse américaine a commenté à sa manière ces paroles très froides. La note qui dominait dans leurs appréciations était celle-ci : « C'est un homme de volonté fidèle à ses principes ».

— Le dernier acte de M. Cambon, avant son départ définitif pour la France, a été la pose de la première pierre de l'Hôpital Français, à la 34me rue de New York. Le coût de cette institution sera de \$260,000.00 et il ne manque plus que \$52,000.00. Le Père Wücher, curé de l'église Saint-Vincent de Paul, a béni l'emplacement. Le nouvel ambassadeur, M. Soufflet de Lagny, assistait lui aussi à la cérémonie. L'hôpital sera dirigé par les Sœurs Marianites, dont la maison-mère est au Mans.

HENRY BAYARD.

EXTRA ECCLESIAM NULLA SALUS

SUR ce sujet si vieux mais toujours si jeune de douloureuse actualité, la *Semaine religieuse* du 10 janvier a publié une page où j'avais essayé de verser un peu de la lumière que projette la théologie catholique.

Habitué à traiter avec un respect tout sacerdotal nos frères dissidents, "j'avais craint, comme parle Bossuet, de leur avoir montré par trop fort le faible de leur erreur" en osant dépeindre au grand jour l'effroyable difficulté où ils sont d'opérer le grand œuvre de leur salut.

Une lettre d'un des prêtres les plus éminents de Montréal vient de me reconforter grandement là-dessus. Heureux de sonder mon humble métal avec de l'or si

pur, que l'on me permette de reproduire ici sa forte pensée exprimée dans des termes très clairs :

“ Toutes vos conditions posées étant remplies, oui, il est vrai que le protestant peut se sauver, mais comme vous le dites, quel amas de difficultés et quelle pénurie de ressources ! Même la plus entière bonne foi étant supposée il faut remarquer encore que ce n'est pas grâce à son protestantisme, s'il se sauve, mais en dépit du protestantisme, et uniquement parce que dès lors, il appartient à l'âme de notre Sainte, et Seule Vraie Eglise..... Tout en remerciant Dieu de nous avoir fait naître dans la seule vraie foi, demandons-lui de ramener nos frères à l'unité du berceau sous la conduite du même pasteur. Dans nos enseignements ne craignons pas de montrer la vérité toute entière. Le libéralisme tue bien plus d'âmes que l'intransigeance ”.

HENRY BAYARD.

AUX PRIERES

M. l'abbé J.-Omer Blanchard, décédé à Saint-Hyacinthe.

Frère Jean Sinenge, C. S. V., décédé.

Frère Julien Grillet, C. S. V., décédé.

Frère Nicolas Girard, C. S. V., décédé.

Sœur Marie-Rosilda Laflamme, des Sœurs Grises, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Elise, née Marie-Arménie-Aglé Boucher, professe vocale des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Marie de Sainte-Théotiste, née Marie-Rose Thériault, professe coadjutrice des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Laurent.

Sœur Marie du Saint-Rosaire, née Séraphine Bernier, religieuse converse des Religieuses Adoratrices du Précieux Sang, décédée à Saint-Hyacinthe

Sœur Saint-Modeste, née Marie-Mathilde Ouimet, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Kankakee, Ill.

Sœur Marie du Mont-Carmel, née Emma Duhamel, professe de chœur, des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, décédée à Portland, Océgon.

M. Charpentier, décédé à Montréal.

Mme Benjamin Duhamel, née Honorine Vaillant, décédée.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 26 janvier 1903.

M. l'abbé Hilaire-Casimir Hamelin, curé de Saint-Hippolyte-de-Wotton, diocèse de Sherbrooke, décédé le 22 de ce mois, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier.*

SERVICE ANNIVERSAIRE

De feu Messire Pierre Bédard

Mercredi le 4 février prochain, sera chanté, dans l'église paroissiale de Saint-Rémi, le Service anniversaire de feu Messire Pierre Bédard, ancien curé de Saint-Constant.

Le service commencera aussitôt après l'arrivée du train qui quitte Montréal (gare Bonaventure) à 7 heures a. m.

LES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES.

BIBLIOGRAPHIE

Conférences sur les vertus sacerdotales, — par Mgr LELONG, Evêque de Nevers. Paris, Téqui, 29, rue de Tournon. 4 frs.

Nous voudrions voir cet excellent volume dans dans toutes les bibliothèques sacerdotales, où il peut prendre place auprès des meilleurs traités de vie spirituelle à l'usage du clergé. Au cours de la préface, l'auteur remarque très justement que « le moyen principal et « essentiel d'apostolat, celui qui peut seul assurer l'efficacité de tous « les autres, c'est la sainteté des prêtres. »

Cet idéal de sainteté, l'éminent évêque le dessine avec une précision et une abondance de doctrine vraiment remarquables, dans une langue originale et vivante, ce qui n'est pas pour diminuer le plaisir que nous avons à le lire.

C'est un volume qui fera du bien. Il n'est pas douteux qu'on ne se sente porté à profiter des précieux conseils qui s'y trouvent parce qu'ils ont pour s'imposer la double autorité de la grâce épiscopale et de l'expérience.
